

# SÉANCE extraordinaire

## Le 15 janvier 2026

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 15 janvier 2026, à 16h00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Gilles Daraîche, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie, ainsi que monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, Sébastien Daignault, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraîche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

**EST ABSENTE :** Madame la conseillère Josée Collin.

---

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

#### **260115.023 RECONNAISSANCE DE CHANDLER COMME « VILLE CENTRE » DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

CONSIDÉRANT que la notion de ville-centre au sein d'une MRC renvoie à la municipalité qui concentre historiquement et actuellement une part importante des services publics, culturels, économiques et communautaires ;

CONSIDÉRANT que Chandler, par sa population, ses infrastructures, ses équipements et son rôle historique, a longtemps exercé cette fonction de centralité au sein de la MRC du Rocher-Percé ;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance de la ville-centre a des impacts concrets sur la planification territoriale et la représentation au sein des instances supra-locales et régionales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Chandler, élu le 2 novembre dernier, souhaite réaffirmer la place de Chandler comme pôle structurant et moteur de développement pour l'ensemble de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la collaboration intermunicipale demeure essentielle et que cette revendication s'inscrit dans une volonté de travailler en complémentarité avec les autres municipalités de la MRC ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseiller Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Sébastien Daignault et unanimement résolu :

- QUE la Ville de Chandler réclame officiellement sa reconnaissance comme ville-centre de la MRC du Rocher-Percé;
- QUE cette résolution soit transmise au conseil de la MRC du Rocher-Percé pour étude et décision;
- QUE la Ville de Chandler mandate le maire pour défendre cette position auprès du conseil des maires;
- QUE la Ville de Chandler réaffirme son engagement à collaborer avec l'ensemble des municipalités de la MRC dans un esprit de solidarité et de développement partagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**260115.024 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – PROGRAMME DE DÉPART À LA RETRAITE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Sébastien Daignault et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur du Service des finances à faire un emprunt de 195 746.00 \$ au Fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans pour le remboursement d'un programme de départ à la retraite.

Il est également résolu que cet emprunt soit affecté au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**260115.025 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT V-131-2010 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN TARIF POUR LE RACCORDEMENT D'ENTRÉES D'EAU ET D'ÉGOUT AU RÉSEAU PUBLIC AFIN DE PERMETTRE LE PAIEMENT DU TARIF EXIGÉ EN PLUSIEURS VERSEMENTS**

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Meggie Ritchie, qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption d'un règlement modifiant le règlement V-131-2010 concernant l'imposition d'un tarif pour le raccordement d'entrées d'eau et d'égout au réseau public afin de permettre le paiement du tarif exigé en plusieurs versements.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**260115.026 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Miggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 16h02.

**VILLE DE CHANDLER**

---

Gilles Daraîche  
Maire

---

Roch Giroux  
Directeur général & greffier